

Accessibilité : le contexte



Journée 2014
qualité de la construction

Jocelyne BLASER
DREAL Midi-Pyrénées
27 novembre 2014

La notion de handicap définie par la Loi de 2005



« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation d'activité** ou **restriction de participation** à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive** [...] (art. 2) »

*Prise en compte de toutes les formes de handicap,
y compris de manière temporaire*

Déficiences : motrice, visuelle, auditive, mentale, cognitive

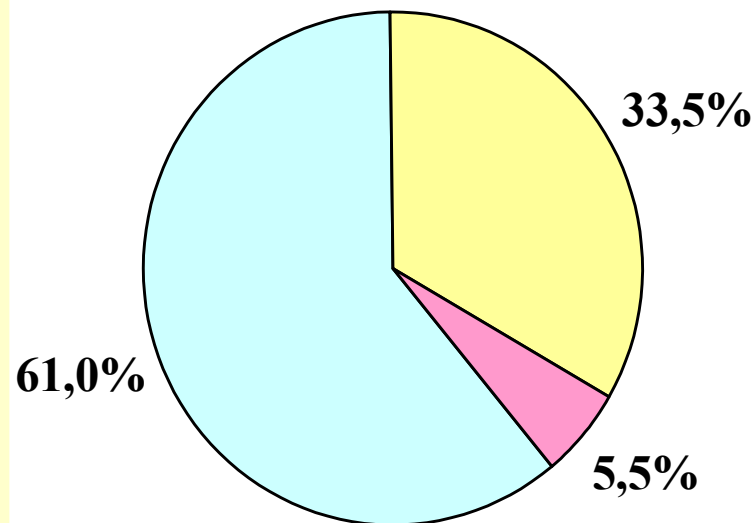


Quelques chiffres



En France,
39 % de la population
présentent une forme
de **déficiences**

3,2 millions de personnes
ont une reconnaissance
de leur **handicap**



- population valide
- population ayant une déficiences
- population reconnue handicapée

La longévité est aussi une source de déficience...



Midi-Pyrénées :

2013 : 19,8 % de la population a plus de 65 ans

Source INSEE

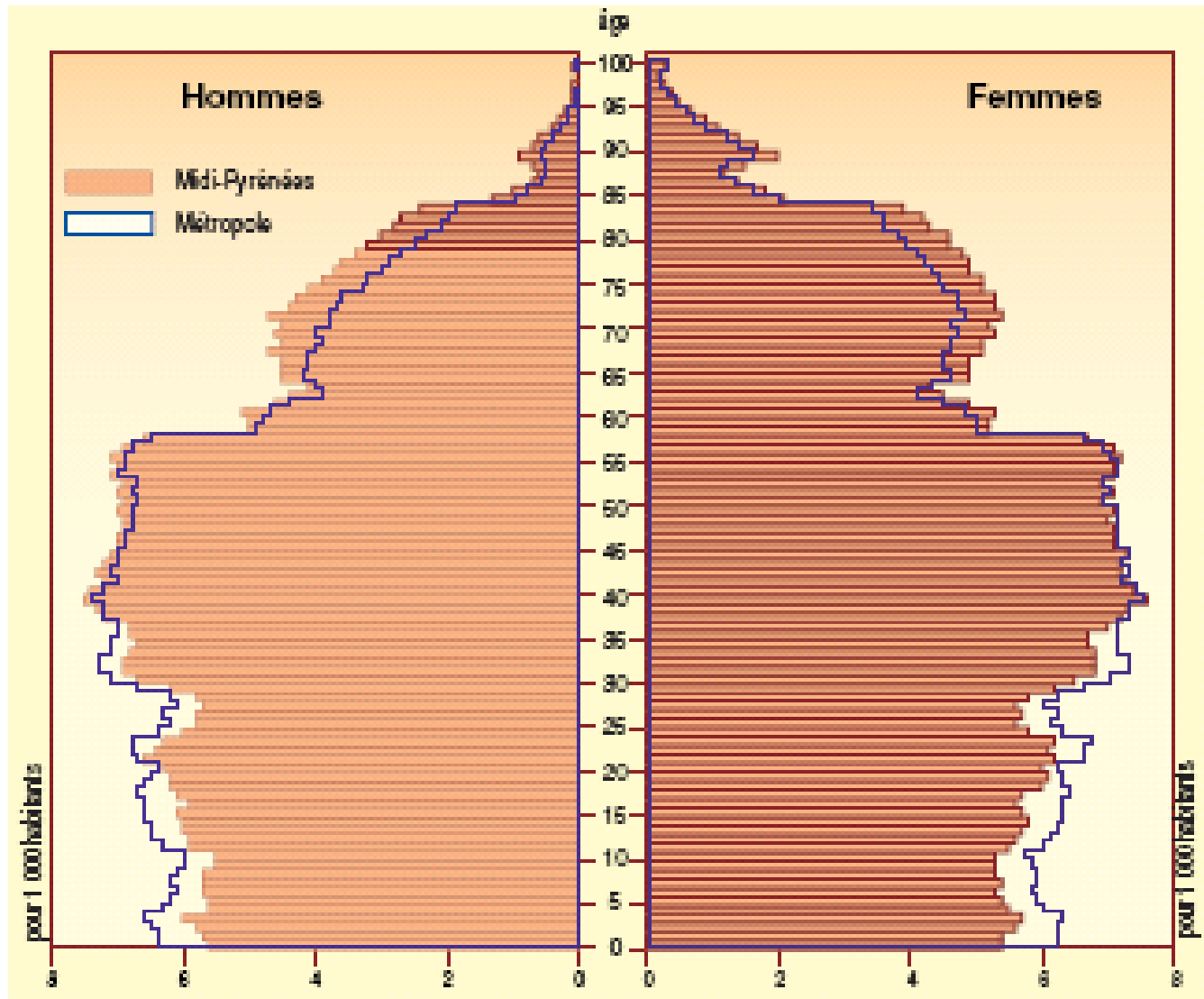
En **2030 : 25 %** de la population aura plus de 65 ans
... et la part des plus de 80 ans aura doublé

Entre **2010 et 2030**, le nombre de personnes âgées
dépendantes augmenterait de **36 %** en Midi-Pyrénées

Source INSEE Enquêtes handicap-Santé 2008 et 2009 – Recensement 2007

La pyramide des âges en Midi Pyrénées (2004)

(source INSEE)



Potentiel de mise en accessibilité du parc de logements existants

	Parc de logement	dont maisons individuelles
Midi-Pyrénées	1 630 000	63 %



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES



Potentiel de mise en accessibilité des ERP

Midi-Pyrénées

- environ **27 000 ERP publics et privés (hors commerces)**
hôpitaux, mairies, bâtiments administratifs ou scolaires, piscines, musées, cinémas,...
- **48 546 établissements inscrits au registre du Commerce**

Source OBSéco, fichiers des CCI de Midi-Pyrénées, URSSAF Midi-Pyrénées – 1^{er} trim. 2011

- *environ 30 % des ERP sont accessibles en région*

France

- *En moyenne, 20 % des ERP (commerces, cafés, hôtels, restaurants) sont aux normes*

Source Propositions de CCI France pour faciliter la mise en accessibilité des ERP à l'horizon 2015 – février 2013



Loi du 11 février 2005



pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées

4 messages forts :

- **Toutes formes de handicaps** (concerne 40 % de la population)
- **Continuité de la chaîne des déplacements**
- **10 ans pour rattraper le retard pour le transport collectif**
- **10 ans pour rattraper le retard pour les ERP existants (toutes catégories)**

... d'où l'échéance du 1^{er} janvier 2015



Conclusion de la concertation par le 1^{er} Ministre

Garantir et prolonger la dynamique d'accessibilité au-delà de 2015

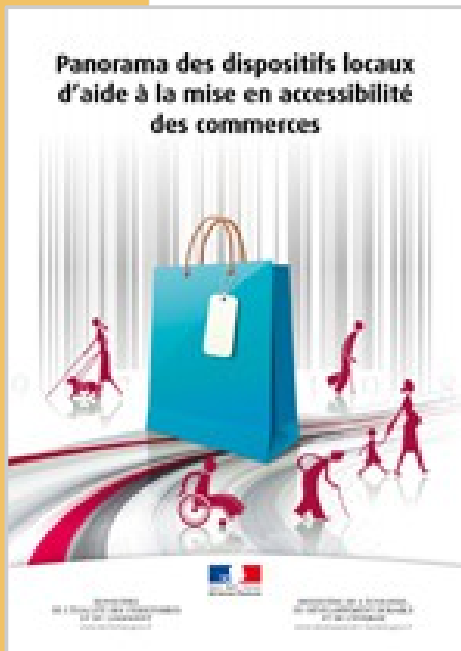
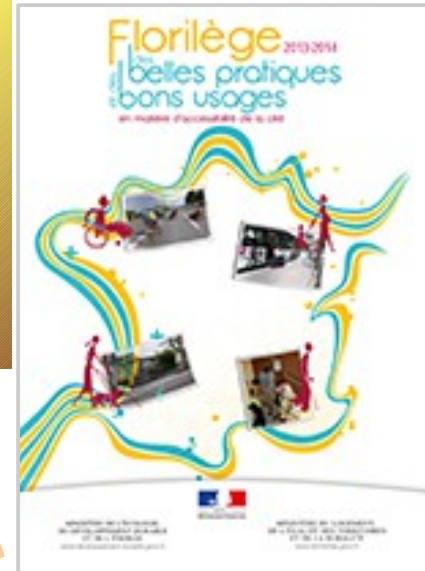
- Les échéances fixées par la Loi de 2005 sont maintenues
- Leur non-respect, sauf si dérogation validée, reste passible de sanctions pénales
- Mise en place d'un dispositif d'exception :
les Agendas d 'Accessibilité Programmé (Ad'AP)
- Ajustement du cadre normatif :
réglementation en cours de modification



Documentation : www.accessibilite.gouv.fr



Recueil des améliorations simples et utiles



Merci de votre attention !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

